

Arrondissement d'Aix-en-Provence
MAIRIE DE SIMIANE COLLONGUE
Code Postal : 13109
Téléphone: 04.42.94.91.91
Fax: 04.42.22.78.52

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2008 A 18h30

Tous présents sauf Monsieur MACHERA, excusé, et
Mademoiselle NEGRE.

Procurations

Monsieur HARDY donne procuration à Monsieur MAGNAN
Madame VALERA donne procuration à Monsieur BROCH.

Procès Verbal du Conseil Municipal du 7 mai 2008:

Monsieur Gerara demande, comme au précédent conseil, de faire rectifier certaines de ses interventions, qui sont rapportées de façon incomplète, ce qui pourrait changer la nature de ses interventions. Il souhaiterait que dès le lendemain du conseil, un « premier jet » soit établi. pour que chaque groupe puisse y apposer ses rectificatifs.

Madame Tardy répond qu'elle n'est pas sténo, qu'elle retranscrit it le plus fidèlement possible tous les propos émis, qu'elle a huit jours pour établir le procès verbal et qu'elle ne peut s'engager à établir quoi que ce soit dès le lendemain matin.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucune obligation de retranscrire l'intégralité des propos émis. La demande de rectification établie par Monsieur Gerara sera néanmoins annexée au présent compte rendu.

Madame Tardy.: Lors du dernier conseil municipal, sur 19 points à l'ordre du jour, sur lesquels il nous a été demandé de nous prononcer, il y a eu 8 refus de vote certes, sur des questions similaires. Je souhaite ce soir exprimer mon incompréhension et mon indignation devant cet usage du refus de vote dans nos conseils municipaux. Lors d'un vote, sont légalement à notre disposition le pour, le contre et l'abstention pour nous positionner. Un électeur qui choisit de refuser d'exercer son droit de vote lors d'une élection, ou d'une question qui lui est posée, il reste chez lui. Mais un élu, qui représente les électeurs qui ont voté pour lui dans le but qu'il se positionne sur des sujets, et qui refuse de le faire, ça ne me semble pas être respectueux de ceux qui se positionnent, et surtout pas des électeurs qu'il est censé représenter. Monsieur Le Maire annonce que le refus de vote se comptabilise comme une abstention.

Madame Braconnot-Jouve Pour nous, il ne s'agit pas d'irrespect mais d'un moyen de nous exprimer.

Madame Tardy: Mais qui dépasse le cadre qui nous, est imparti.

Madame Caccavelli demande, comme au précédent conseil, l'organigramme des employés municipaux. Madame la secrétaire générale lui rappelle qu'il est disponible en mairie à son bureau.

Pour	27
Contre	00
Abstention	00

Monsieur BOYER propose Madame TARDY comme secrétaire de séance:

Pour	27
Contre	00
Abstention	00

Monsieur le Maire ne participe pas aux votes des comptes administratifs de la commune. Madame Ferrer présente les comptes administratifs de la commune pour l'exercice 2007.

ORDRE DU JOUR N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2007.

Pour	20	
Contre	04	(Mme Caccavelli, Mr Broch,(2 voix) et Karagulian)
Abstention	02	(Mme Braconnot, Mr Geara)

ORDRE DU JOUR N° 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2007: SERVICE DE L'EAU.

Pour	20	
Contre	06	(Mesdames Braconnot et Caccavelli, Messieurs Broch, Gerara, Karagulian)
Abstention	00	

ORDRE DU JOUR N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2007: SERVICE ASSAINISSEMENT.

Pour	20	
Contre	06	(Mesdames Braconnot et Caccavelli, Messieurs Broch, Gerara, Karagulian)
Abstention	00	

Madame Ferrer présente les comptes de gestion 2007 de la commune.

ORDRE DU JOUR N° 4: COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2007.

Pour	21	
Contre	04	(Mme caccaveli, Messieurs Broch pour 2 et Karagulian)
Abstention	02	(mme Braconnot/jouuve, monsieur Gerara)

ORDRE DU JOUR N° 5: COMPTE DE GESTION DE L'EAU 2007.

Pour	21	
Contre	06	(Mme caccaveli, Messieurs Broch pour 2 et Karagulian, Gerara et mme braconnot)

ORDRE DU JOUR N° 6: COMPTE DE GESTION 2007: SERVICE ASSAINISSEMENT.

Pour	21	
Contre	06	(Mme caccaveli, Messieurs Broch pour 2 et Karagulian, Gerara et mme braconnot)

ORDRE DU JOUR N° 7: PRÊT SANS PRÉFINANCEMENT DOUBLE REVISABILITE LIMITÉE - DÉLIBÉRATION DE GARANTIE - (EMPRUNT PLUS CONSTRUCTION DE 204.5190 €).

Monsieur le Maire: Il s'agit de garantir 45% de l'emprunt de 204.590€ (les 55% restants étant pris en charge par la CPA dans le cadre de la garantie des emprunts) destiné à financer les 3 logements sociaux à l'ancienne école, dans le cadre du PLUS. Le 4^e logement, réservé aux personnes à mobilité réduite, est dans le cadre du PLAI. Deux des délibérations suivantes concernent ce dernier logement.

Madame Braconnot-Jouve : Comment se passe l'attribution de ces logements ? Pouffait-on envisager une commission ouverte et pluraliste comme à Paris ?

Monsieur le Maire: Il y a des quotas réservés à la préfecture, au bailleur, au conseil Général et à la commune. La commune fait partie de la commission d'attribution. Nous avons quasiment toujours eu satisfaction sur l'attribution des logements sociaux aux simianais. même si la loi ne permet pas de les attribuer à 100%. aux habitants de la commune.

Monsieur Tropini : il y a aussi sur Simiane 3 opérateurs dans le cadre du 1 % patronal, et il y a donc des entreprises ré réservataires sur certains logements.

Madame Braconnot-Jouve : Il s'agit d'un sujet sensible. Peut-on créer une commission.

Monsieur Perrier : On peut discuter entre nous de l'attribution de certains logements. N'oublions pas que

l'opérateur Famille Provence est un professionnel, et c'est pour nous un gage d'objectivité. Notre point de vue a toujours été respecté.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, 70% de la population française pourrait prétendre à un logement social.

Monsieur Perrier : Je voudrais dissiper un malentendu: l'ancienneté de la demande n'est pas un critère absolu. Il peut y avoir des critères d'urgence qui priment.

Pour	23
Contre	00
Abstention	04 (Mme Caccavelli, Mrs Broch et Karagulian)

ORDRE DU JOUR N° 8: PRET SANS PREFINANCEMENT DOUBLE REVISABILITE LIMITEE - DELIBERATION DE GARANTIE - (EMPRUNT PLUS FONCIER DE 93.515,E).

Pour	23
Contre	00
Abstention	04 (Mme Caccavelli, Mrs Broch et Karagulian)

ORDRE DU JOUR N° 9: PRET SANS PREFINANCEMENT DOUBLE REVISABILITE LIMITEE-DELIBERATION DE GARANTIE- (EMPRUNT PLAI CONSTRUCTION 68.197 f).

Pour	23
Contre	00
Abstention	04 (Mme Caccavelli, Mrs Broch et Karagulian)

ORDRE DU JOUR N° 10: PRET SANS PREFINANCEMENT DOUBLE REVISABILITE LIMITEE, - DELIBERATION DE GARANTIE - (EMPRUNT PLAI FONCIER DE 31.172,e).

Pour	23
Contre	00
Abstention	04 (Mme Caccavelli, Mis Broch et Karagulian)

Monsieur le Maire: Les travaux débuteront en septembre.

Madame Montagnier : La livraison interviendra normalement au C' trimestre 2009.

ORDRE DU JOUR N° 11: AVENANT N° 1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE ET ASSOCIATION DES CRECHES D'AIX- EN-PROVENCE « POUR CRECHE » - CADENCE DES VERSEMENTS -

Monsieur le Maire: Il s'agit de versements bimestriels.

Monsieur Gerara : Je reviens sur la nouvelle DSP dans laquelle il doit -être acte que au moins une fois par an on se voit avec la directrice de la crèche.

Monsieur Broch: En ce qui concerne les salariés de la crèche, il semble qu'on s'oriente vers une solution où les salariés seraient réintégrés avec des astreintes. Ce refinancement de la crèche aura-t-il des répercussions pour nous ?

Monsieur le Maire: Absolument pas. Nous ne sommes pas l'employeur. La mairie n'est pas concernée.

Monsieur Broch: Si les Crèches d'Aix sont condamnées à verser x E, cela va-t-il avoir des répercussions sur la commune

Monsieur le Maire: Non. Nous avons une DSP, avec un montant. Logiquement, ils ont dû faire une provision pour risque.

Pour	23
Contre	04 (Mme Caccavelli, Mrs Broch et Karagulian)
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N° 12: ADHESION DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT: ANNEE 2008.

Monsieur le Maire: Le CAUE assure une permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous.

Monsieur Broch: Actuellement, le CAUE a-t-il une mission pour nous ?

Monsieur le Maire: Oui. En amont de la mise en place du PLU, j'ai demandé un travail sur les possibles intégrations paysagères sur les parties basses de la commune. Ce travail, réalisé gracieusement, est en cours. Le CAUE nous aide aussi sur des points particuliers, comme le parking du Florentin ou le réaménagement de la mairie.

Madame Braconnot-Jouve.: Pourrait-on avoir un retour, montrant l'utilité de cette adhésion ?

Madame Montagnier: On aura un retour lorsque l'étude sera terminée. Elle est toujours en cours actuellement.

Pour, 27

ORDRE DU JOUR N° 13: INDEMNITE, DE GARDE DE L'EGLISE DE SROEANE COLLONGUE -ACTUALISATION.

Madame Braconnot-Jouve Comment est fixée cette somme ?

Monsieur le Maire: C'est l'Etat qui la fixe.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N°14: DELEGATION DONNEE AU MAIRE ARTICLE L-2122-22.

Monsieur le Maire:. Dans cette délibération, on reprend les points que la préfecture nous a demandé de revoir, en apportant notamment des précisions par rapport à la délibération d'avril 2008.

Monsieur Gerara : Je remercie le sous-préfet, car ce qui a été enlevé correspond à ce que nous souhaitions.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N°15: FISCALITE LOCALE 2008: VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES - MOTS LOCAUX -

Monsieur le Maire: La loi nous impose de nous prononcer aussi sur les taxes qui n'ont pas été modifiées. C'est ce que nous faisons avec ce vote.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N°16: CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N°17: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL -FDAL- TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES ET ADDUCTION D'EAU - QUARTIER LES FRERES - SAINT GERMAIN - SIEGE - 2EME TRANCHE DE TRAVAUX -

Monsieur le Maire: Une subvention pour la première tranche de travaux avait été demandée l'an dernier au titre du FDAL 2007. Il s'agit là de la 2^e tranche, demandée au titre du FDAL 2008. Nous demandons la subvention la plus large, sachant que l'on peut prétendre à 40 à 60% du montant des travaux.

Monsieur Tropini : Si. l'appel d'offre est fructueux, les travaux démarreront fin novembre/ début décembre.

Madame CACCAVELLI : Au niveau de ces quartiers, des réunions sont-elles prévues ?

Monsieur Le Maire: oui, une réunion de pré-chantier est prévue en novembre avec les riverains.

Madame MONTAGNIER: Nous allons faire un courrier aux riverains raccordables. Il est aussi prévu que l'entreprise contacte chaque riverain.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N°18: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL: ACQUISITION D'INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES POUR L'ECOLE DE MUSIQUE.

Monsieur le Maire: Le conseil Général subventionne à hauteur de 50% l'acquisition d'instruments de musique. Nous avons divers besoins, notamment l'acquisition d'un piano. Nous avons aujourd'hui plus de 200 enfants dans notre école de musique.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de l'école de musique n'est pas de faire uniquement du « diplômant », mais qu'il y a bien 3 niveaux d'apprentissage l'initiation pure, la pratique, et le niveau diplômant.

Monsieur le Maire évoque un projet qui sera bientôt présenté en conseil municipal, concernant une collaboration entre les écoles de musique de 3 communes: Simianè2 les. Pennes Mirabeau et Cabriès, pour permettre par exemple l'accès à des instruments non présents sur certaines communes.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N° 19: CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2° CLASSE.

Monsieur Boyer: Etant donné le travail considérable à venir dans le domaine de l'urbanisme, notamment avec le PLU et l'instruction progressive -des permis de construire, nous devons renforcer le service urbanisme. Il s'agit d'une personne qui finit son bac pro et qui travaille déjà à 50% dans ce service. Elle connaît maintenant bien le sujet. On la prendra à temps complet.

Une suspension de séance de 2 minutes est demandée par Monsieur Gerara, qui sort de la salle avec Madame Braconnot-Jouve.

Madame Braconnot-Jouve : Là, on a assez d'information, mais on répète que pour voter ce genre de décisions, on demande un organigramme et les besoins réels.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N° 20: DELIBERATION MODIFIANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET.

Pour 27

ORDRE DU JOUR N°21: CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, LA CPA ET LE DEPARTEMENT - AMENAGEMENT DE LA RD59A EN ENTREE DE VILLE FACE A LA.GARE.

Monsieur le Maire: Les travaux ont commencé aujourd'hui. Ils vont durer 4 mois. Il y a un problème de stationnement des bus, que nous avons signalé plusieurs fois il y a plus de 4 mois, et que la Sncf et les transporteurs voient enfin...

Pour 27

ORDRE DU JOUR N°22: ACQUISITION DE PARCELLES NECESSAIRES A L'ISSUE DE SECOURS DES HAUTS QUARTIERS.

Monsieur BROCH demande à voir l'acte de vente RIGAT.

Monsieur Le Maire le tient à disposition.

Pour 23
Contre 04 (Mme CACAVELLI, Messieurs Broch pour 2 et Karagulian)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40
La Secrétaire de Séance,

Monsieur le Maire

Madame 4ane-Claire TARDY .

Monsieur Michel BOYER

Simiane avec vous

Monsieur le Maire

Nous vous demandons une nouvelle fois de bien vouloir faire rectifier certaines de nos interventions du procès verbal du dernier Conseil Municipal. En effet, les propos rapportés sont incomplets ce qui a pour conséquence de changer la nature de nos interventions. Pour s'éviter ce genre de situation, ne pourrait-on pas, monsieur le maire, déterminer une bonne fois pour toute que le lendemain du conseil, dès que le 1^{er} jet est prêt, un membre de chaque groupe présent vienne en mairie afin d'y apposer ses rectificatifs. Cela éviterait des discussions lors du conseil suivant et permettrait en plus une transparence, accrue.

Nous demandons que soit modifié notre intervention

Sur le point 4 de l'ordre du jour: désignation de 3 élus à l'office de tourisme
Remplacer ce que vous avez écrit par:

Magali BRACONNOT JOUVE : Nous avons cru noter dans votre discours d'investiture une forme d'ouverture que nous ne retrouvons pas ici. C'est une question de démocratie et d'utilisation des compétences de chacun (OMC et Office du tourisme). La majorité municipale s'attribue la totalité de la représentation. En l'état nous nous déterminerons d'une manière politique en refusant de voter.

Sur le point 12 de l'ordre du jour: Désignation de l'élu en charge des questions de défense. Remplacer ce que vous avez écrit par:

Bruno ERARA : nous avons une position politique. Nous sommes opposés à la prise en charge par les mairies des questions militaires. Nous voterons CONTRE cette délibération, mais il ne s'agit en rien d'un problème de personne désignée.

Réponse OK

Rajouter:

Bruno GERARA: Peut être, mais l'Etat n'a pas toujours raison, et de plus nous vous rappelons, c'est une position POLITIQUE.

Merci de tenir compte de nos demandes de rectifications.